Ordre des
hygiénistes dentaires
du Québec

AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

AVIS est donné par la présente que **Madame Caroline Anctil**, hygiéniste dentaire dont le domicile professionnel est situé à Boischatel, a fait l'objet d'une décision rendue par le comité d'admission de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec en application du *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec* (RLRQ, c. C-26, r. 146.1), suivant sa réinscription au Tableau de l'Ordre après avoir fait défaut de s'y inscrire pendant plus de cinq (5) ans.

En date du 23 mai 2025, en plus d'imposer un stage et des cours de perfectionnement à **Madame Caroline Anctil**, le comité d'admission a prononcé la limitation suivante à son droit d'exercer des activités professionnelles :

- **LIMITER SON DROIT DE PRATIQUE en lui interdisant d'exercer toute fonction clinique directement auprès de la personne (sauf dans le cadre de son stage d'actualisation)**, et ce, jusqu'à ce qu'elle ait complété les exigences décrites ci-après :

  1. Une formation clinique de stage d'actualisation dans un cégep offrant le programme de Techniques d'hygiène dentaire, jusqu'à l'atteinte du niveau de connaissances et d'habiletés équivalentes à celles des membres de l'Ordre;

  2. Suivre des cours de perfectionnement reconnus par l'Ordre, couvrant les sujets suivants:

     a. la radioprotection
     b. la nouvelle classification des maladies parodontales
     c. l'instrumentation parodontal (p.ex. Débridement parodontal non chirurgical)
     d. les mesures de prévention en santé dentaire (ex. les dentifrices ou les rince-bouches ou les adjuvants dentaire, etc.)

La limitation de **Caroline Anctil** est effective depuis la date de sa réinscription au Tableau de l'Ordre, soit le 17 juillet 2026, et ce, jusqu'à ce que le comité ait statué sur la réussite du stage d'actualisation et des cours de perfectionnement complétés.

Le présent avis est donné en application de l'article 182.9 du *Code des professions*.

Le 17 juillet 2026



Me Laurence Rey El fatih
Directrice des affaires juridiques et secrétaire